



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER GÉNÉRAL LECLERC

JEUDI 7 MARS 2024

Le Jeudi 7 mars 2024 à 18h30, les Conseillers du quartier Général Leclerc se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.

Présents :

Élu : Giovanni BUONO, Adjoint délégué du quartier Général Leclerc

Conseillers de quartier :

Thomas ABERLEN, Christiane BIETTE, Laurent CACHEUX, Adhémar de JOIGNY, Albérick DER BOGHOSSIAN, Samantha EMENEYA, Aude FOUILLADE, Michel GALIBERT, Salem GAMAR, Céline HECQUET, Jacqueline LE FLAHEC, Virginie LE ROMAIN, François LINDET, Laurent LYON, Alexandra MERINO, Clémentine MONPERRUS, Pierre ROBIN, Stéphane RODIN-LE HUNG, Frédérica SIBRE

Absents excusés : Anne-Julie DELORME-EBMEYER

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Présentation

- a. De l'équipe municipale
- b. Des Conseillers de quartier

2. Missions des Conseillers de quartier

3. Mode de communication

- a. Entre la Ville et les Conseillers de quartier
- b. Entre les Conseillers de quartier
- c. Entre les Conseillers de quartier et les Levalloisiens

4. Fresque à facilitation graphique

5. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Collecte biodéchets
- b. Passage piétons Wilson/Général De Gaulle

6. Questions / Réponses

7. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.

Monsieur Giovanni BUONO souhaite la bienvenue aux Conseillers de quartier et introduit la séance.

1. Présentation

a. De l'équipe municipale

- l'Adjoint délégué du quartier
- le Cabinet de Madame le Maire
- le Service *Gouvernance et Démocratie locale*

b. Des Conseillers de quartier (tour de table)

2. Missions des Conseillers de quartier

- Ils sont un relais d'information sur le cadre de vie du quartier, suggèrent et proposent des développements du cadre de vie du quartier et des projets concernant leur vie quotidienne.
- Ils peuvent être associés aux réflexions relatives à l'avenir de leur quartier
- Ils s'engagent à être présents aux séances et aux différents rendez-vous organisés par le Conseil de quartier, à être respectueux de cette instance et à ne pas déroger au règlement intérieur. Être membre d'un Conseil est un investissement bénévole. L'activité et l'avancée des programmes dépendent de l'implication de chacun au sein de l'instance.
- Ils s'engagent à toujours agir dans l'intérêt général pour l'amélioration de leur vie de quartier, à faire preuve de civisme et d'exemplarité tout au long de leur mandat.

3. Mode de communication

a. Entre la Ville et les Conseillers de quartier

- Adresse mail unique : conseilsdequartier@ville-levallois.fr
- Téléphone du Service *Gouvernance et Démocratie locale* : 01 49 68 31 66 - 01 49 68 31 52
- **Désignation de 2 membres co-référents volontaires par quartier**
2 membres co-référents doivent être désignés par leurs pairs au sein de chaque quartier, afin que les 8 Conseillers choisis puissent se réunir, si besoin, autour du Président et des Adjointes délégués, dans le cadre d'une réunion inter-quartiers.

Mesdames Christiane Biette et Frédérica Sibre se sont portées volontaires et seront donc les 2 co-référentes du Conseil de quartier Général Leclerc.

- **Propositions de sujets à aborder lors des réunions**
Les propositions de sujets souhaitant être abordés par les Conseillers de quartier lors des réunions, doivent être adressés par mail **uniquement par les co-référents** de chaque quartier, au Service *Gouvernance et Démocratie locale*, au moins deux semaines avant chaque réunion.

- **Plateforme participative *Pensons Ensemble Levallois***

La Plateforme numérique de participation citoyenne de la Ville, lancée en 2022, est accessible depuis l'application *Levallois & moi* et le site de la Ville, en cliquant sur l'onglet [Vie municipale](#). [Pensons ensemble Levallois](#) propose **un onglet dédié aux Conseils de quartier** et à l'autre instance participative de la Ville, le CESEL (Conseil Économique, Social et Environnemental de Levallois).

L'onglet [Conseils de quartier](#) présente les quatre Conseils de quartier et leur rôle, et permet également d'accéder désormais à la page dédiée à chaque Conseil de quartier, nouveauté mise en place pour ce mandat. Elle est accessible à tous sans inscription, sur laquelle sont regroupés l'agenda du Conseil de quartier, mais aussi les comptes rendus du mandat actuel ainsi que ceux du mandat précédent.

L'agenda peut notamment être utilisé pour informer les Levalloisiens des permanences marchés à venir, ou de tout autre événement relatif à la vie de leur quartier. Les événements figureront également dans l'agenda général de la Plateforme, accessible depuis l'onglet *Actualités*.

Il est indispensable que les Conseillers de quartier se créent un compte sur la Plateforme, afin de faciliter leur accès à cette dernière. Certains projets ou questionnaires pourront être uniquement destinés aux Conseillers de quartier, et ne seront pas accessibles sans inscription. Il est par ailleurs possible de s'inscrire à la Plateforme via *France Connect*.

Un guide d'inscription, qui contient toutes les informations nécessaires à la création et à la modification de votre compte, est disponible dans l'onglet *Plus* de la Plateforme, en cliquant sur [Comment participer](#).

Les Conseillers de quartier sont également invités à s'abonner à la Newsletter de la Plateforme, qui leur permettra d'être tenus informés de toutes les actualités de la Plateforme et de la Ville, relatives à la participation citoyenne.

La Plateforme regroupe enfin toutes les concertations et consultations menées par la Ville, en rapport avec la participation citoyenne. Dans le cas de la concertation sur la rénovation de la Place Jean-Zay, il s'agit plus particulièrement de l'historique de la concertation et des comptes rendus des réunions publiques.

b. Entre les Conseillers de quartier

- La communication entre les Conseillers de chaque quartier s'organise librement. Afin de garantir l'accord de tous les membres sur le respect de la confidentialité des coordonnées de chacun, les Conseillers ont signé en début de mandat un formulaire d'autorisation de communication des coordonnées des membres en interne, afin de faciliter la communication entre eux.
- Les Conseillers de quartier ont également la possibilité de créer un groupe *WhatsApp* afin de communiquer plus efficacement.
- Ils peuvent aussi créer un *Google Doc* de travail, afin de rassembler les propositions de sujets pour les réunions.

c. Entre les Conseillers de quartier et les Levalloisiens

- Les Levalloisiens ont la possibilité de prendre contact avec les Conseillers de quartier, par le biais de l'adresse mail unique conseilsdequartier@ville-levallois.fr

- Les Conseillers du quartier Général Leclerc peuvent tenir des permanences sur le marché Henri-Barbusse.
- Ils peuvent être présents sur le stand du Service de la *Démocratie locale*, lors de la Cérémonie des Vœux aux nouveaux Levalloisiens en l'Hôtel de Ville.
- Ils peuvent également être présents sur le stand d'information leur étant réservé, lors du vide-greniers annuel de leur quartier.

Questions des Conseillers de quartier

- *Comment peut-on avoir les informations justes pour répondre aux questions des levalloisiens, notamment sur les travaux ?*

Les informations relatives aux travaux sont disponibles sur le site internet de la Ville, dans la rubrique [Info Voirie](#), qui répertorie les travaux de voirie menés par la Ville et ceux menés sur son territoire. *Info Voirie* sera également bientôt disponible sur l'application *Levallois&moi*.

Pour les questions dont vous n'avez pas les éléments de réponse, n'hésitez pas à les relayer aux élus qui se renseigneront.

- *Les Conseillers de quartier sont favorables à l'organisation régulière d'une permanence marché, notamment le dimanche sur le marché Henri-Barbusse, afin d'avoir un impact plus fort auprès des Levalloisiens.
Il est proposé de faire cette première permanence du Conseil de quartier Général Leclerc le dimanche 28 avril.*

Nous prenons note de ces informations.

- *Est-il possible de faire des permanences communes avec d'autres Conseils de quartier ? Il y a beaucoup de Levalloisiens du quartier Jean-Zay qui fréquentent le marché Henri-Barbusse.*

Monsieur Bueno rappelle que l'enjeu des permanences est de se faire connaître auprès des habitants de son quartier.

- *Il serait bien que notre Conseil ait un emplacement approprié près du marché. Pourquoi n'a-t-on pas le droit de tenir un stand à l'intérieur de la Halle Barbusse ?*

La loi ne permet pas la distribution de tracts, y compris pour des thématiques non politiques, dans les marchés couverts. Cette permanence doit donc se tenir à l'extérieur.

4. Fresque à facilitation graphique

Vous trouverez dans la pochette qui vous a été remise, une copie de la fresque des grands sujets abordés lors de la dernière réunion plénière, ainsi qu'un document récapitulatif des actions déjà engagées par la Municipalité et ses Services sur les sujets proposés.

Il vous appartient de vous emparer, en collaboration avec la Municipalité, des sujets et propositions de projets qui n'ont pas encore été développés par la Ville, et ce dans le cadre des prochaines réunions.

5. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Collecte biodéchets

Comme vous le savez, le développement durable est l'affaire de tous et Madame le Maire a souhaité, depuis le début de son mandat, que notre Municipalité s'engage de façon plus concrète dans une vraie démarche environnementale. La Ville de Levallois se mobilise sur ce sujet depuis 2022 afin de mettre en œuvre un dispositif dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le territoire Paris Ouest la Défense, auquel Levallois appartient, est l'organisme compétent en matière de gestion des déchets, et travaille actuellement à la définition de scénarios pour le déploiement d'une solution de collecte pour l'ensemble des villes du territoire. Le scénario privilégié par notre commune consiste à déployer des bornes de collecte dans l'espace public, appelés *Points d'Apport Volontaire (PAV)*, sur l'ensemble de la commune.

À ce titre, le déploiement de ces PAV, piloté par les Services de la Ville, se fera avec 9 nouvelles implantations à venir en septembre 2024.

Ainsi, une expérimentation de collecte des biodéchets grâce à des PAV, a été menée sur le territoire communal entre mai et décembre 2023. La Ville de Levallois a donc anticipé la réglementation qui deviendra bientôt la norme, en devenant la première ville du territoire POLD (Paris Ouest La Défense) à mettre en place ces PAV.

Afin de comprendre les besoins des usagers et de dimensionner le déploiement de notre solution, 4 PAV ont été installés à trois emplacements :

- 2 à la sortie du square Edith-de-Villepin, au 118 rue Aristide-Briand
- 1 proximité du métro Louise-Michel
- 1 sur la place Marie-Jeanne Bassot

Cette expérimentation a connu un tel succès que nous avons dû mettre en place une liste d'attente, en ouvrant encore davantage au fil de l'eau cette expérimentation aux Levalloisiens qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Cette expérimentation et son succès nous ont en tout cas confortés dans le choix du PAV comme la solution la plus pertinente à mettre en place à long-terme et à l'échelle communale.

Toutefois, nous sommes parfaitement conscients que ces quatre PAV ne nous permettront pas à eux seuls, de répondre à la demande de tous les Levalloisiens. C'est pour cette raison que des PAV supplémentaires seront installés en septembre 2024. L'étude sur leur localisation a été finalisée il y a quelques jours. Nous ne manquerons pas, naturellement, de communiquer auprès des Levalloisiens sur ce sujet.

Pour toute information supplémentaire ou si vous souhaitez déposer vos biodéchets dans les PAV déjà disponibles, nous vous invitons à consulter la page dédiée à ce sujet sur le site internet de la Ville.

La page dédiée : <https://www.ville-levallois.fr/biodechets/>

Les inscriptions peuvent également être faites par mail à l'adresse biodechets@ville-levallois.fr

Un article sur le sujet des biodéchets figure également dans l'info Levallois de février, n'hésitez pas le consulter et à relayer l'information autour de vous.

Dans l'attente du déploiement de notre solution de collecte sur l'ensemble de la commune, voici les solutions proposées par la Ville et ses partenaires pour vous permettre de réaliser le tri des biodéchets, notamment au sein des copropriétés.

- **Mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur individuel (hors services optionnels de livraison et mise en place à domicile)**
Si vous habitez en appartement, la *Maison de la Pêche et de la Nature* propose un lombricomposteur vous permettant de composter vos biodéchets hors-sol. Vous avez le choix entre trois modèles : petit (1/2 personnes), moyen (2/4 personnes) et grand (4/6 personnes). Pour plus d'informations et obtenir un kit gratuit de compostage : Contact : compost@maisonpechenature.fr
- **Mise à disposition gratuite d'un composteur collectif pour copropriété/résidence disposant d'un jardin (hors services optionnels de livraison et mise en place à domicile)**
Si vous disposez d'un jardin, la *Maison de la Pêche et de la Nature* propose un composteur collectif vous permettant à vous et vos voisins de composter vos biodéchets. Cette association peut vous accompagner dans la mise en place du composteur et son entretien une fois par semaine. Pour plus d'informations et obtenir votre composteur collectif : Contact : compost@maisonpechenature.fr
- **Dépôt de vos biodéchets dans un composteur de quartier**
Vous pouvez déposer vos biodéchets dans l'une des deux stations de compostage collectif installées sur le territoire de la commune : l'une est située sur l'île de la Jatte, à proximité de la *Maison de la Pêche et de la Nature*, l'autre est située au cimetière de la ville.
Pour plus d'informations : compost@maisonpechenature.fr

Questions des Conseillers de quartier

- *A-t-on une obligation de volume de tri ?*

Il n'y a pour le moment aucune obligation de tri ni de volume.

- *Le tri des biodéchets est-il obligatoire ?*

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), **les collectivités doivent au 1er janvier 2024 être en mesure de proposer une solution de collecte de biodéchets à leurs habitants.**

Le tri n'est donc pas obligatoire.

- *Aura-t-on bientôt une poubelle dédiée aux biodéchets dans les immeubles ?*

La Ville a fait le choix des PAV car l'immense majorité des locaux poubelles des immeubles sont déjà au maximum de leur capacité en termes de bacs, notamment avec l'augmentation du tri sélectif (dont la collecte a été doublée). Il a donc été décidé de privilégier une collecte dans l'espace public plutôt que dans les copropriétés, choix opéré par de nombreuses villes.

- *Est-il envisageable de mettre à notre disposition des petites affiches que nous apposerions dans les locaux poubelles de nos immeubles, afin d'informer les habitants de la démarche ? Tout le monde n'est pas courant !*

C'est une bonne idée. Nous allons voir ce qui peut être fait avec les services, en reprenant par exemple la page du site Internet. La Ville communiquera encore davantage au moment du déploiement des nouveaux PAV.

- *Il faudrait indiquer dans ces communications les risques de nuisibles, cela peut réfréner les participants.*

Les bornes ont des codes afin d'éviter justement la prolifération des nuisibles et les déchets non conformes.

- *Peut-on récupérer du compost ?*

Vous pouvez en demander à la *Maison de la Pêche et de la Nature* en écrivant à l'adresse suivante : compost@maisonpechenature.fr

b. Passage piétons Wilson/Général de Gaulle

À la suite d'un signalement sur sa dangerosité et après consultation de la Direction de la Police Municipale, celle-ci nous indique que l'emplacement n'est pas accidentogène. Néanmoins, nous étudierons la possibilité d'améliorer la sécurisation de cet axe.

Monsieur Bueno souhaite également recueillir les retours des Conseillers à ce sujet et qui sont les suivants :

- *Plusieurs Conseillers trouvent que le passage piétons est en effet dangereux, les voitures ne s'arrêtent pas toujours pour laisser les gens traverser.
Peut-être faudrait-il rajouter un panneau qui clignote pour alerter les automobilistes ?*

Nous prenons note de ces retours et de cette proposition.

- *Le carrefour Jean-Jaurès/Louise-Michel est également dangereux. Les automobilistes tournent des deux côtés.*

Il y a un feu pour les piétons, cela oblige les automobilistes à respecter davantage les sens de circulation. Nous notons toutefois ce retour.

- *Au niveau de Wilson/Pasteur, c'est là aussi assez dangereux et il est absolument impossible de traverser, en sachant qu'il y a une crèche à proximité.*

Monsieur Bueno prend note de ces retours et invite les Conseillers à regarder les zones qu'ils pensent dangereuses dans leur quartier, et à lui transmettre lors de la prochaine réunion.

6. Questions / Réponses

- *A l'occasion des JO, il y a des événements à Levallois. Qu'est-ce que cela implique en terme de circulation ?*

Nous accueillerons effectivement plusieurs délégations. Nous sommes en train de finaliser l'étude de l'impact des JO sur la circulation à Levallois. Ce sera plus concentré à Paris et dilué sur les communes limitrophes. Nous vous communiquerons les informations dès lors que tout sera définitif.

- *Nous avons fait des propositions d'emplacements de bacs végétaux pour bloquer le stationnement gênant car beaucoup de Levalloisiens sont pénalisés. Que deviennent ces bacs ?*

Un aménagement d'une des zones identifiées, rue Louis-Rouquier et rue Carnot, est actuellement en train d'être mis en place avec l'installation de "bacs d'orangerie" et de marquage au sol.

Nous vous transmettrons les photographies de ces aménagements une fois ceux-ci terminés.

- *Au niveau du 35 rue Danton, les automobilistes se mettent toujours en "warning" pour déposer leurs enfants à la crèche privée, c'est très dangereux, notamment pour les cyclistes. Que faire ?*

La verbalisation fonctionne et incite les contrevenants à respecter les règles de stationnement. N'hésitez pas à appeler la Police Municipale.

- *L'application "Levallois&moi" ne fonctionne pas très bien pour envoyer des photos de signalement. Qui contacter ?*

Cela devait être un dysfonctionnement momentané, tout fonctionne aujourd'hui correctement, nous n'avons pas eu de remontées de dysfonctionnement

- *Est-ce que vous communiquerez sur "Info Voirie" les dates de construction des nouveaux immeubles ?*

Cela sera effectivement indiqué.

- *Des Conseillers de quartier signalent des soucis de trafic récurrent sur la ligne 3 du métro. A-t-on des marges de manœuvre ? Il pourrait être intéressant de discuter avec les services publics en place, idem pour La Poste qui ne fonctionne plus aussi bien qu'avant.*

La ligne 3 était identifiée par la RATP comme "en difficulté" en novembre 2023 et est désormais "fragile" à mi-janvier 2024, signe d'une légère amélioration. Concrètement, même si le niveau de ponctualité de la ligne, à 87% en 2023, n'est pas au niveau attendu par IDFM, il y a toutefois 9% de métro en plus qui circulent sur la ligne fin 2023 par rapport à fin 2022.

La commande d'IDFM à la RATP est une offre de service correspondant à 102% de l'offre d'avant-covid ; malheureusement la RATP n'est actuellement pas en capacité de produire cette offre.

Le PDG de la RATP, Jean Castex, a récemment échangé avec le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités, présidé par Valérie Pécresse, pour échanger sur ces dysfonctionnements et également lors d'une seconde réunion avec le Préfet des Hauts-de-Seine, pour évoquer notamment l'offre en place pendant les JO.

Sur les lignes de bus, à chaque difficulté, n'hésitez pas à nous en faire également part. La Municipalité, au travers de sa Conseillère régionale Madame DESCHIENS, fait remonter systématiquement les sujets à Ile-de-France Mobilités.

De même, Madame le Maire a pu récemment s'entretenir avec les responsables de La Poste afin d'échanger notamment sur les différentes problématiques rencontrées.

- *Un Conseiller de quartier donne un retour positif de l'aménagement pour les vélos Boulevard Bineau, entre la place et le début de Paris. Avant cela, c'était une zone très dangereuse pour les cyclistes.*
- *Une Conseillère rapporte la satisfaction des parents des enfants qui étaient à l'ancienne crèche privée située à l'angle des rues Raspail/Jules-Guesde. En effet, cette dernière a fermé et les enfants ont pu être replacés dans des crèches municipales.*

Nous prenons bonne note de ces retours positifs qui seront transmis aux services concernés.

Giovanni Buono annonce les informations suivantes aux Conseillers de quartier :

- Tous les mardis, les commerçants du marché Henri-Barbusse proposeront aux clients des bons d'achat de 30 à 50%. Cela permettra de redynamiser le marché le mardi et de proposer des prix anti-inflation.

Ces derniers sont ravis de cette annonce et souhaitent savoir si cette offre est également valable sur le site internet du marché.

Cette offre est effectivement valable sur [le site du marché](#) ainsi que sur [Levallois Shopping](#), qui répertorie tous les commerçants et artisans de la ville.

- La Clinique vétérinaire actuellement située 40 rue Trébois, va s'installer rue du Président Wilson.
- Il faut savoir qu'en général, lorsqu'un commerce ferme, celui-ci est repris systématiquement. La majorité des commerces ont des baux privés et la Ville n'a pas la main pour le choix du commerce, et ne peut pas, juridiquement, empêcher son installation.
- Aussi, une *Maison de Santé* verra le jour rue Marjolin en 2026. Ce Centre de santé réunira plusieurs médecins, et disposera de chambres de jour afin de désengorger les hôpitaux.
- *Est-ce que la Ville a la main sur la transformation de l'ancien hôtel ABC Danton en refuge pour migrants, projet qui semble pris en charge par des Associations et le Département ?*

La gestion des mineurs isolés relève en effet des compétences du Département, donc l'ABC Danton est l'un des centres d'accueil dans les Hauts-de-Seine.

La Direction de l'hôtel et l'association qui y loge sont donc en lien direct avec les Services du Département et non ceux de la Ville.

7. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.

- Vous pouvez adresser vos propositions de sujets que vous souhaitez aborder lors de la prochaine réunion, qui aura lieu le **JEUDI 25 AVRIL prochain à 18H30, avant le 2 avril 2024.**
- **La Réunion Plénière aura lieu le 27 JUIN à 18h30 dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville.**
- **En ce qui concerne les vide-greniers : celui du quartier Général Leclerc aura lieu le DIMANCHE 22 SEPTEMBRE.**

Les trois autres auront lieu :

- le 16 JUIN pour le quartier Jean-Zay,
- le 30 JUIN pour le quartier Alsace
- le 8 SEPTEMBRE pour le quartier Front-de-Seine.

Monsieur Giovanni BUONO clôture la séance.

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr

**Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois**